



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE VEZERE-AUVEZERE

2018-2021

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

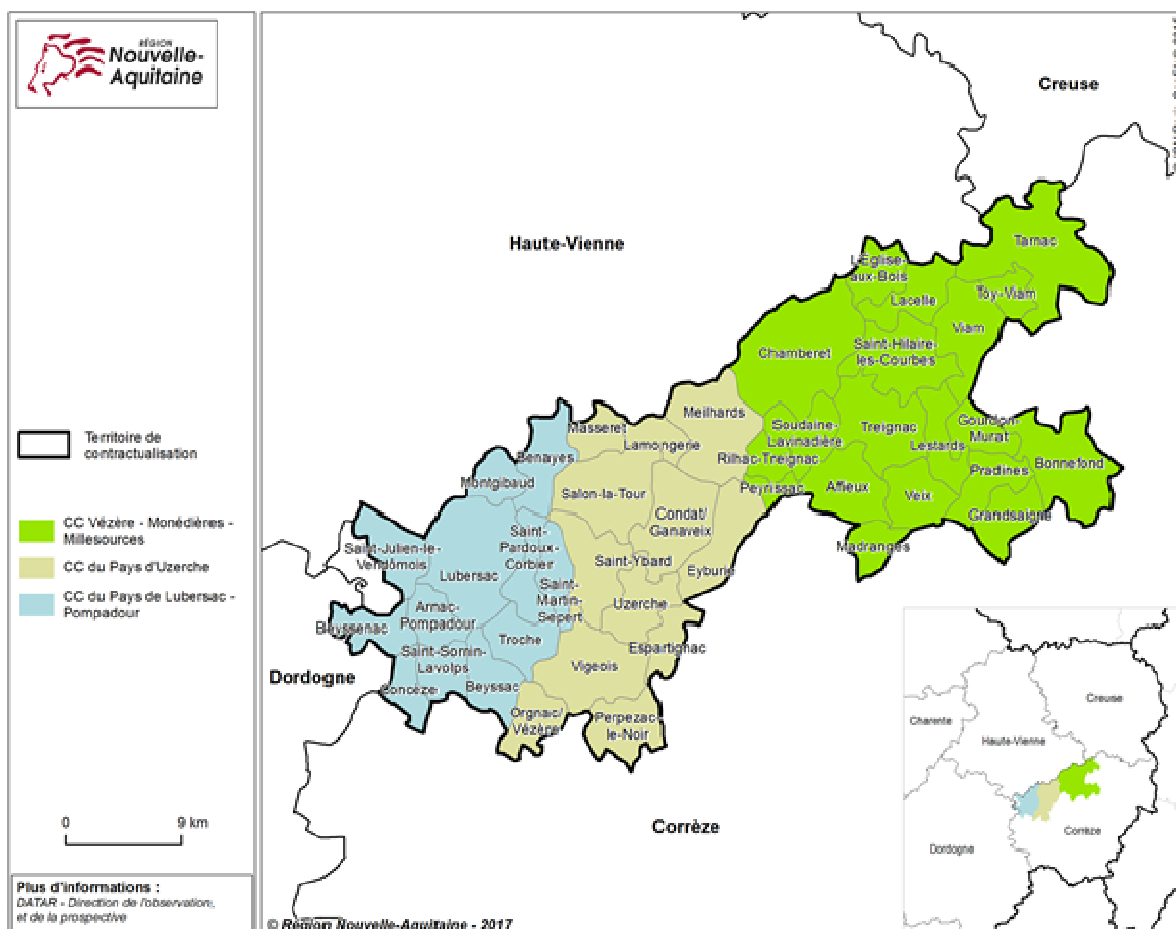
A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire Vézère-Auvézère a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : Vézère-Auvézère



Situé au nord de la Corrèze, le PETR Vézère-Auvézère est un territoire rural de 43 communes regroupant 22 400 habitants. Ce territoire de contractualisation, le plus faiblement peuplé de la région, est composé de trois intercommunalités : la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, la communauté de communes du Pays d'Uzerche et la communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources. Ces EPCI se sont associés pour créer en mars 2017 le PETR Vézère-Auvézère.

Situé au carrefour entre les grandes aires urbaines de Limoges (au nord) et de Brive (au sud) et proche de Tulle, le territoire est bien relié à son environnement et même au-delà de par la présence de l'autoroute A20 qui le traverse du nord au sud. Il est également desservi par des liaisons TER (Limoges-Brive, Limoges-Ussel).

L'économie locale présente un profil productif. Elle s'appuie notamment sur la présence de sièges de grosses entreprises qui lui confèrent une très forte spécialisation dans la fabrication d'équipements électriques concentrée à l'ouest du territoire. Le territoire présente également une spécialisation dans des activités présentiellelles telles que l'hébergement social et médico-social et l'action sociale, très présentes dans la partie est.

En 40 ans, les capacités productives concurrentielles historiquement fortes du territoire se sont largement réduites au profit de la sphère présentielle.

Bien que spécialisé dans des secteurs en difficulté à l'échelle nationale et fortement soumis aux aléas de la concurrence internationale, le territoire **fait preuve d'une certaine résilience face à la crise.**

Les revenus productifs exportateurs et les revenus touristiques occupent une bonne place dans le processus de captation de revenus. Bénéficiant de la présence d'aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, l'offre touristique du territoire, notamment axée sur les activités sport-nature avec la présence de 2 stations sport-nature, du PNR Millevaches en Limousin mais aussi d'une économie autour du cheval, est diversifiée. Concernant les revenus résidentiels captés par le territoire, ils proviendraient des pensions de retraites et peu des revenus pendulaires malgré la proximité de la communauté d'agglomération de Brive et de Limoges métropole.

L'atout que représente aujourd'hui la présence de grandes entreprises de la sphère productive est susceptible de se retourner en fonction du contexte concurrentiel. Les conditions de la préservation de ces activités, comme des autres activités productives exposées, méritent d'être partagées, les éventuelles difficultés anticipées.

La montée en puissance de l'économie présentielle est aussi une façon de réduire la vulnérabilité économique du territoire, mais cela suppose de réduire les freins à son développement. **La déprise démographique et la faiblesse généralisée des revenus de la population constituent un frein au développement de la consommation et de l'économie présentielle** sur le territoire qui peut être difficilement compensé par l'attractivité touristique.

Le vieillissement de la population, plus accentué que dans la moyenne des territoires ruraux, **est également porteur de risques sur le renouvellement de la population active.** En effet, malgré la forte attractivité du territoire, notamment pour des actifs, la population active stagne.

L'équilibre du marché du travail aujourd'hui trouvé par un recours important à une main d'œuvre qui réside dans les territoires voisins a pour effet de générer davantage d'évasion que de captation de revenus par le jeu des flux pendulaires. De plus, le vieillissement des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, comme celui des cadres alerte sur le besoin d'actifs qualifiés.

L'attractivité du territoire s'opère dans la proximité : les nouveaux arrivants proviennent de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive et des communautés de communes environnantes. **Elle doit pouvoir s'étendre.**

La montée en qualification de la population, et en particulier des jeunes, est aussi un enjeu pour soutenir le développement du territoire, la transmission d'entreprise et réduire la pauvreté.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.

1. La situation de vulnérabilité du territoire Vézère-Auvézère

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes de la façon suivante :

- Pays de Lubersac-Pompadour : situation intermédiaire,
- Pays d'Uzerche : moins vulnérable,
- Vézère-Monédières-Millesources : situation intermédiaire.

2. La stratégie de développement du territoire Vézère-Auvézère

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 3 axes :

1. Développer la coopération pour renforcer la capacité à agir des acteurs de la sphère économique

Le territoire Vézère-Auvézère est un territoire vaste et contrasté. Ses acteurs – publics et privés – ont néanmoins identifié des complémentarités et ont exprimé une volonté de travailler ensemble.

- Développer les coopérations entre acteurs économiques du territoire : cela permettra de soutenir les actions collectives vectrices de collaborations entre les professionnels
- Mettre en œuvre une structuration touristique : cela permettra aux acteurs touristiques du territoire (professionnels, institutionnels...) de gagner en visibilité et en lisibilité
- Elaborer un Projet Alimentaire Territorial : cela permettra d'adopter des pratiques répondant aux enjeux de développement durable et de susciter de nouvelles coopérations entre des acteurs d'horizons divers (agriculteurs, collectivités, organismes de formation...)
- Développer une politique d'événementiels : cela facilitera la mise en réseau des acteurs du territoire, permettra une coordination entre eux et favorisera l'émergence de nouvelles actions

Projets-clés : création de clubs et d'associations de professionnels, restructuration des offices de tourisme, approvisionnement de proximité, manifestations sportives au niveau international.

2. Attirer et ancrer durablement de nouvelles populations

Le territoire Vézère-Auvézère connaît une dynamique démographique en baisse. L'objectif est d'inverser cette tendance en enravant le déclin démographique et en attirant et en ancrant durablement de nouvelles populations (actifs, touristes, jeunes, retraités...).

- Faciliter l'accueil de porteurs de projets en favorisant le développement de lieux polyvalents : cela permettra de proposer des lieux susceptibles d'accueillir différents types de porteurs de projet du territoire
- Développer l'offre de logements et de services adaptés à l'accueil de nouveaux arrivants et en faciliter l'accès : cela permettra de rendre plus attractive l'offre du territoire et ainsi de favoriser l'installation de nouveaux habitants

Projets-clés : aménagement de bâtiments accueillant des porteurs de projet (tiers-lieux, pépinières, espaces de coworking...), construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

3. Préserver la diversité économique locale

Le territoire Vézère-Auvézère dispose d'un tissu économique local diversifié en termes d'activités et de taille d'établissements. Celui-ci pourrait cependant être fragilisé à l'avenir du fait de l'âge avancé des chefs d'entreprises et des exploitants agricoles.

- Accompagner et soutenir les porteurs d'activité : cela permettra d'accompagner les porteurs d'activité (création, développement, reprise)
- Valoriser et transmettre les savoir-faire des entreprises locales, notamment par la formation des jeunes : cela permettra de conserver les savoir-faire locaux, notamment via la formation des jeunes susceptibles de rester sur le territoire

Projets-clés : soutien à l'ingénierie de formation.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre du SRDEII ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont le Fonds européen de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Enfin, le territoire Vézère-Auvézère bénéficie de deux programmes LEADER 2015-2020 :

- GAL Territoire Ouest Corrèzienne dont l'enveloppe financière s'élève à 2 287 015 € ;
- GAL de Tulle dont l'enveloppe financière s'élève à 2 092 184 €

Une aide régionale aux actions proposées par le territoire est prévue pour l'ensemble de la durée de la programmation.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire Vézère-Auvézère.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire territoire Vézère-Auvézère feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'actions pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PÉTR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président
du PETR Vézère-Auvézère

Alain ROUSSET

Michel DUBECH

Le Président de la
communauté de communes
du Pays Lubersac-Pompadour

Le 1^{er} Vice-Président de la
communauté de communes du
Pays d'UZERCHE

Le Président de la communauté
de communes
Vézère-Monédières-Millesources

Francis COMBY

Jean-Paul GRADOR

Philippe JENTY